

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 24

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 4 septembre 2019 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Jean Wilfrid Fils-Aimé

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 23 de la séance du 26 juin 2019
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil en remplacement de MM. Olivier Mottier (PLR), Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) et Fabrice Laluc (PS)
5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
7. Réponses municipales
- 7.1. Réponse municipale N° 5/2019 – Vœux complémentaires de la commission de gestion en relation avec les VMCV
- 7.2. Réponse municipale N° 6/2019 – Interpellation de M. Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) intitulée « Pour sécuriser le chemin de la Paisible - retrouvailles avec son sens initial »
8. Préavis
- 8.1. Préavis municipal N° 12/2019 – Arrêté d'imposition pour la période 2020-2021
9. Rapports
- 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2019 – Demande de crédit de Fr. 710'000.-- pour le remplacement de 224 luminaires à vapeur de mercure
- 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2019 – Demande de crédit de Fr. 31'000'000.-- pour la construction du nouveau collège Courbet
10. Communications municipales
11. Propositions individuelles et divers

Appel

72 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Marilune Aeberhard - Pierre Cavin - Jean-Claude Charmey - Julien Costanzo - Michel Culand - Nathalie Dubuis - Milad Dulloo - Erik Dumusque - Denis Fontes - Philippe Neyroud - Cécile Roethlisberger - Jean-François Treyvaud - Cédric Urech

M. le Président espère que tout le monde a bien profité de l'été et de la Fête des vigneronns. Avant d'ouvrir cette séance du Conseil communal qu'il préside pour la 1^{ère} fois, et qu'il se réjouit de diriger, il souhaite remercier les membres du Conseil pour leur confiance. Il remercie par avance les membres du Bureau, ainsi que M. R. Cachulo, de leur collaboration en cette année qui s'annonce riche sur le

plan politique, avec les élections fédérales qui approchent. Il rappelle qu'en tant que conseillers communaux, il est de notre devoir de citoyennes et citoyens élus de respecter les engagements pris par serment. Nous devons ce respect aux citoyens et citoyennes qui nous font confiance par leur élection. Il souhaite vivement que cette salle soit un endroit de délibérations constructives en honorant les règles qui le régissent ainsi que le respect dû à ces interlocutrices et interlocuteurs. Merci de faire en sorte que les débats aboutissent à des solutions positives qui fassent avancer le développement de notre commune.

Il ouvre la 1^{ère} séance de l'année 2019-2020 - 24^{ème} séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes, la presse - qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité - et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Ses remerciements vont aussi au personnel communal pour la préparation de la salle. Il souhaite que les débats soient toujours courtois et émet le vœu que ceux-ci soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel. Il implore enfin la bénédiction du Très Haut.

1. Adoption de l'ordre du jour

Ajout d'un point 6.1 : dépôt d'un postulat par M. J. Espinosa intitulé « Espérance de vie ».

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 23 de la séance du 26 juin 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 23 de la séance du 26 juin 2019 est adopté à une très large majorité (un avis contraire et une abstention), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Lettres de MM. O. Mottier (PLR), M. Wüthrich (LTDPL & PBD) et F. Laluc (PS) annonçant leur démission respective. Ces correspondances sont à disposition de toute personne intéressée à en prendre connaissance.

Merci de transmettre au Bureau les motions, postulats, interpellations, amendements ou autres interventions avant le mercredi de la séance à midi. Les prises de parole déplacées ne seront pas tolérées, pas plus que les applaudissements qui n'auraient pas été expressément demandés par le Président.

Les présidents de groupes voudront bien mobiliser leurs conseillères et conseillers pour le dépouillement des élections fédérales du 20 octobre prochain (PLR 15 scrutateurs, PS 13, UDC 5, Verts 4, PDC+I 4, La Tour-de-Peilz Libre & PBD 2).

4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil en remplacement de MM. Olivier Mottier (PLR), Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) et Fabrice Laluc (PS)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Emina Ibrahimovic, née le 24 juillet 1991 et domiciliée au chemin de l'Auverney 11, en remplacement de M. Olivier Mottier, membre du groupe libéral-radical, démissionnaire
- Mme Barbara Delsaux, née le 17 mars 1972 et domiciliée à la rue du Château 20, en remplacement de M. Marc Wüthrich, membre du parti La Tour-de-Peilz Libre & PBD, démissionnaire
- Mme Rachel Descloux, née le 24 juillet 1947 et domiciliée à la rue des Terreaux 2, en remplacement de M. Fabrice Laluc, membre du groupe socialiste, démissionnaire

Mme B. Delsaux ayant quitté les rangs du parti La Tour-de-Peilz Libre & PBD, elle siège en qualité de membre hors parti.

5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

Néant.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations.

6.1. Postulat de M. José Espinosa (UDC) « Espérance de vie »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« Suite à la brochure concernant les portes ouvertes de l'Hôpital-Riviera-Chablais dans « Le Régional » du mois passé, j'ai pu lire des informations concernant l'hôpital et j'ai vu un magnifique emplacement pour le SMUR et les ambulances.

Je suis étonné que le SMUR soit déplacé à Rennaz.

Après quelques téléphones pour savoir si le SMUR aura une antenne dans notre région : la réponse est : le SMUR reste à L'Hôpital.

C'est quoi le SMUR : Service Mobile d'Urgence et Réanimation

Organisation du SMUR :

On lit dans le cahier des charges du SMUR alinéa 2 Organisation :

Le SMUR constitue un renfort médical sur un site hospitalier disposant d'un service d'accueil des urgences.

Plus loin :

Le médecin intervenant est au bénéfice d'une formation en médecine d'urgence et une formation médicotехnique.

J'ai cherché, mais je n'ai pas trouvé les temps de délais d'intervention du SMUR, mais en comparaison avec LSDIS :

ARRÊTÉ LSDIS 963.15.5 sur le standard de sécurité cantonal en matière de service de défense contre l'incendie et de secours Art 5 aliéna a) et b) nous dit : A l'intérieur du périmètre du secteur d'intervention qui lui est attribué, un DPS doit être en mesure d'engager les moyens définis aux articles 2 et 3 dans un délai compris :

a) Entre 15 et 18 minutes au maximum dans les régions urbaines

b) Entre 20 et 23 minutes au maximum dans les régions extra-urbaines

Quand je lis le cahier des charges du SMUR alinéa 3 et 6 -ème ligne (c'est la seule information de timing que j'ai trouvée).

Pendant leurs vacances, le médecin intervenant et l'équipier occuperont des fonctions leur permettant de respecter un délai de départ de 5 minutes max.

Si je me souviens bien de mes cours S-P sanitaire et aide aux blessés que j'ai suivis avec nos ambulanciers : ABC, Défibrillateur, massage cardiaque, etc., après 8 à 10 minutes il commence à y avoir des séquelles irréversibles pour le patient.

Donc je fais mon calcul pour une alarme Pl à la Place des Anciens Fossés (3 types) (Pl départ immédiat, avec signaux prioritaires, pour des cas d'urgences avec probabilité d'atteinte des fonctions vitales) :

Alarme au CASU 144	2 minutes
Transmission	1 minute
Départ SMUR	4 minutes
Jonction AR 9	2 minutes
Sortie Mtx AR)	7 minutes
Sur place	5 minutes

Total 21 minutes... donc... séquelles, mon exemple est avec un trafic normal. Mais tout le monde sait que le tunnel de Glion et la RC9 à Montreux sont un goulet. Imaginez le temps de déplacement en période de fin de journée, long week-end, vacances, festival et marché de Montreux, sans compter les accidents et les travaux, je pense que l'on peut compter même plus de 10 minutes.

Je ne dénigre pas le travail de nos ambulanciers qui font un travail extraordinaire et professionnel, je le sais car je eu le grand plaisir de les côtoyer et d'intervenir avec eux pendant de nombreuses années. Je profite pour les remercier de leurs engagements pour notre population régionale.

En lissant : LSP 800.01 (Loi sur la santé publique)

Chapitre 2 Organisation et compétences Art. 6

Le service en charge de la santé publique comprend le médecin cantonal et le chef de service, ainsi que le personnel nécessaire pour l'exécution des tâches qui lui sont confiées par la présente loi ou par d'autres lois. Il est chargé notamment des tâches suivantes:

- d. Maintenir la qualité et l'accessibilité des prestations de soins par des mesures de surveillance, de promotion de la qualité ainsi que par une information active de la population.
- e. Identifier et mettre en œuvre les mesures propres à assurer la disponibilité en nombre suffisant de professionnels de la santé.
- f. Mettre en œuvre l'organisation des mesures sanitaires d'urgence ainsi que des mesures propres à assurer la qualité des prestations et la disponibilité en nombre suffisant des services assurant la prise en charge des urgences pré-hospitalières et le transport des patients.

Je trouve inadmissible que l'on habite une région de plus de 80'000 habitants et que l'on ne mette pas une antenne du SMUR dans notre région.

Par mon postulat, je demande à la municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de dresser un rapport sur une antenne du SMUR dans notre ville avec nos ambulanciers.

Il en va de la sécurité vitale de nos citoyens et de la population de la Riviera.

Je vous remercie de votre attention. »

Mme T. Aminian, municipale, constate que ce postulat relaie une préoccupation exprimée au sein de la population. Toutefois, cette problématique est entièrement entre les mains du Canton, plus particulièrement de la Direction générale de la santé. Le SMUR est directement rattaché à la structure hospitalière et nécessite la présence d'un médecin urgentiste. Toute demande en relation avec l'organisation et le fonctionnement du SMUR doit donc être adressée au Canton. Conformément au règlement du Conseil communal (art. 87 al. f), ce postulat n'est donc pas recevable. Néanmoins, la Municipalité, étant consciente de ce problème, adressera un courrier aux autorités compétentes. L'ASR a également écrit à la

direction générale de l'Hôpital Riviera-Chablais pour demander que des informations claires soient transmises aux autorités et à la population à ce sujet.

M. J. Espinosa remercie la Municipalité pour cette réponse.

M. J.-Y. Schmidhauser pose la question du traitement de ce postulat. Est-ce que son auteur le retire ?

M. le Président rappelle que ce postulat n'est pas recevable, mais que la Municipalité s'est engagée à écrire au Canton.

M. G. Chervet propose que ce texte soit transformé en interpellation, donnant ainsi à la Municipalité la possibilité de rebondir et d'aller dans le sens de M. J. Espinosa.

M. J. Espinosa indique qu'il transforme son postulat en interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

7. Réponses municipales

7.1. Réponse municipale N° 5/2019 – Vœux complémentaires de la commission de gestion en relation avec les VMCV

Mme G. Pasche indique que la commission de gestion a pris acte de la réponse de la Municipalité. Celle-ci se permettra toutefois de revenir à la fin de l'année, au moment des comptes, sur les comptes des VMCV afin d'obtenir quelques nouvelles sur la suite de ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7.2. Réponse municipale N° 6/2019 – Interpellation de M. Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) intitulée « Pour sécuriser le chemin de la Paisible - retrouvailles avec son sens initial »

M. M. Rohrer indique que son parti est satisfait pour l'instant de cette réponse, mais qu'il restera attentif à la poursuite de ce dossier, notamment au fait que l'éventuelle installation d'une zone 30 km/h à cet endroit est à l'étude. Merci d'avance de poursuivre les discussions dans le sens de ce qui figure dans la réponse de la Municipalité.

M. le Syndic annonce qu'une réunion avec la DGMR est fixée au vendredi 27 septembre prochain.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

8. Préavis

8.1. Préavis municipal N° 12/2019 – Arrêté d'imposition pour la période 2020-2021

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9. Rapports

9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2019 – Demande de crédit de Fr. 710'000.-- pour le remplacement de 224 luminaires à vapeur de mercure

Rapporteur : M. Aloïs Raemy

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. A. Raemy remarque que les lampadaires du Clos d'Aubonne ont été récemment sécurisés par Romande Energie sauf un, celui situé à l'intersection Ed.-Müller / Clos d'Aubonne. Même s'il ne de-

vait pas y avoir de courant, il n'est pas normal de laisser apparaître l'intérieur du lampadaire comme c'est le cas actuellement. Merci de faire le nécessaire auprès de Romande Energie afin de remédier à cette situation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 10/2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 710'000.-- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux d'assainissement de l'éclairage public à vapeur de mercure, sur l'ensemble du territoire communal ;
 2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 710'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.056.00 « Travaux - Ass. éclairage public au mercure » pour les prestations d'ingénieur, les installations électriques, les fournitures inhérentes et les travaux de génie civil pour l'étude, la direction des travaux et la réalisation du projet ;
 3. d'amortir cet investissement en une fois l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 22'403'791.72 ;
 4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.-- ;
 5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
 6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux.
- 9.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2019 – Demande de crédit de Fr. 31'000'000.-- pour la construction du nouveau collège Courbet

Rapporteur : M. Serge Overney

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée.

M. S. Overney, avant de lire les conclusions du rapport, tient à dire le plaisir qu'il a eu à présider cette commission, vu l'enjeu de ce projet qui dure maintenant depuis plusieurs années. Il a trouvé des commissaires, quel que soit leur parti, constructifs dans leurs réflexions et apaisés par rapport au sujet. Il remercie l'ensemble des commissaires pour leur démarche et la pertinence de leurs propos.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 11/2019,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la présente demande de crédit pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau collège Courbet, comprenant la démolition de l'ensemble des bâtiments existants ainsi que l'aménagement paysager des abords et du terrain ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 31'000'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.090.00 « Travaux - Nouveau Collège Courbet » ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou le cas échéant par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 20'000'000.-- ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit sur 30 ans dès l'année suivant la fin des travaux, à raison de Fr. 600'000.-- par année par le compte de fonctionnement et de Fr. 433'334.-- par année par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 25'003'791.72 ;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
6. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
7. de prendre acte que le présent préavis fait partie du plan des investissements 2018-2022 pour un montant global de Fr. 31'395'000.--.

M. O. Martin, municipal, remercie infiniment le Conseil de la confiance accordée, au nom du service Domaines et Bâtiments et de la Municipalité, qui feront en sorte de la mériter jusqu'au bout. (*Applaudissements du Conseil*)

10. Communications municipales

Chacun a reçu la composition du Bureau du Conseil pour 2019-2020 ainsi que le bulletin d'organisation du Conseil communal.

Mme T. Aminian, municipale, annonce la 4^{ème} édition de la Journée de la mobilité à La Tour-de-Peilz, dont le programme a été déposé sur les sièges. Jeudi 5 septembre, des prix seront remis aux élèves lauréats du concours de dessin et photo. La cérémonie sera suivie d'un spectacle de la compagnie BâZ qui sensibilise les enfants à ces questions de mobilité. Vendredi soir, projection à la Salle des Remarts d'un film/conférence relatant le tour du monde à vélo de deux Veveysans. Samedi, La Tour-de-Peilz participera à la manifestation intercommunale « Dolce Riviera », au cours de laquelle des cyclistes et des marcheurs partiront de Vevey, La Tour-de-Peilz, Villeneuve et Veytaux pour arriver à Montreux, où ils participeront à des conférences et des débats autour de la mobilité. Une bourse aux vélos sera organisée dans la cour du collège des Mousquetaires, des spectacles et des stands se tiendront à la place du Temple. Chacun est invité à y participer.

11. Propositions individuelles et divers

M. J.-A. Schneider intervient au sujet du carrefour avenue Perrausaz / chemin des Buleses. Ce croisement est délimité par des blocs de ciment peints en jaune et noir posés sur la chaussée, ce qui lui donne un aspect pas très esthétique d'entrée de chantier et de solution provisoire. Cela fait maintenant un certain nombre d'années que ce carrefour est dans ce triste état. Est-il prévu de déterminer bientôt le tracé de ce carrefour et de lui donner un aspect un peu plus présentable ?

M. G. Chervet remarque que le Conseil a voté ce soir un préavis d'importance pour la construction du nouveau collège Courbet. Il tient en son nom personnel à féliciter la Municipalité, mais aussi le service concerné - et spécialement son chef de service - pour avoir conduit à bien ce dossier. La première table ronde a eu lieu il y a une bonne dizaine d'années. Ce projet avait été annoncé avec un budget de l'ordre

de 30 millions ; il se monte au final à 31 millions, mais avec excavation totale du sous-sol, ce qui n'était pas le cas au départ. Ce qui est encourageant pour notre commune par rapport à l'ensemble des chantiers qui restent à venir et doit fait pâlir de rage nos voisins.

M. G. Helbling a pu observer, alors que l'eau d'arrosage est mise gracieusement à disposition par le SIGE et malgré un fauchage bihebdomadaire, une dégradation manifeste des herbages sur le stade de Bel-Air. Ce sont presque 25% de la surface qui sont devenus bruns. Considérant que les travaux de drainages effectués il y a peu auraient été peut-être trop conséquents, qu'en est-il de la responsabilité de l'entreprise adjudicatrice quant aux travaux rendus nécessaires pour la prochaine remise en état du terrain ? Le Plan Wahlen n'étant plus à l'ordre du jour, n'y a-t-il pas lieu de se préoccuper de cette question avant l'hiver ?

M. O. Martin répond que le gazon est effectivement devenu brun, mais sur une surface de 550 m² environ, soit moins de 10% de la surface totale du terrain. Cela provient du développement d'un champignon lors des températures caniculaires de ce mois de juillet 2019 et non pas d'une déficience d'arrosage. Ce champignon a été constaté lors d'un contrôle de routine le samedi 20 juillet. Un traitement fongicide effectué le lundi 22 juillet a permis de stopper le développement du champignon, mais les dégâts déjà présents n'ont pu être évités. Vu la fermeture du terrain synthétique de Gérénaz jusqu'en novembre 2019, tous les entraînements et matchs se pratiquent sur le terrain naturel, en plus de son utilisation par les écoles. Il est donc momentanément sur-occupé, mais une aération sur une profondeur de 20 cm à l'aide d'un verti-drain, accompagnée d'un sur-semis à la fin du championnat (début novembre), devrait permettre de retrouver la qualité attendue.

Mme G. Pasche remarque qu'il est d'habitude de présenter le nouveau 2^{ème} vice-président. Ayant failli à son devoir lors de la dernière séance, elle présente M. Vincent Bonvin : « Vincent Bonvin est né le 7 avril 1985 à Bernex, dans le canton de Genève et est résident de La Tour-de-Peilz depuis trois générations. Passionné de sport et de jeux, il a notamment été vice-champion genevois d'échecs et de go chez les juniors. Il a un Bachelor en sciences économiques et sociales, mention géographie à l'Université de Genève et différents masters en géographie et en pédagogie obtenus à l'UNIL et à la HEP de Lausanne. Il a travaillé dans l'aménagement du territoire, notamment au SDNL (Schéma Directeur Nord Lausannois) avant de tomber « par hasard », comme il le dit, dans l'enseignement, un métier qui le passionne depuis une dizaine d'années. Il est actuellement enseignant au collège du Jorat, à Mézières. Il est marié et a une fille. Il est aussi président de l'« Association ça Joue ! » qu'il a cofondée cet été avec sa femme. L'association vise à promouvoir l'art et l'éducation ; un premier festival de théâtre, sous forme de compétition interscolaire, sera organisé à La Tour-de-Peilz en mai prochain. Il a toujours mis son énergie pour comprendre le monde qui l'entoure et pour construire un monde meilleur ; il a beaucoup voyagé et étudié. »

Mme N. Ilic, en tant que maman et accueillante en milieu familial, remercie les personnes qui se sont souciées de rendre les pavillons provisoires fonctionnels et agréables et qui ont permis que la rentrée des classes se passe dans des locaux globalement prêts et adaptés. Les enseignantes qu'elle a rencontrées se disent très satisfaites des locaux. Reste encore l'aménagement de l'UAPE à terminer. Toutefois, les espaces extérieurs et la cour de récréation seront-ils améliorés par des aménagements adaptés, est-il prévu de créer une plus grande cour de récréation ? Actuellement, ce sont en effet environ 300 enfants de 4 à 10 ans qui cohabitent dans un espace assez restreint et entièrement goudronné.

M. O. Wälchli, municipal, répond qu'il n'est pour l'instant pas prévu d'agrandir la cour des pavillons des Terreaux. Aucun problème d'organisation de la récréation sur ce nouvel établissement ne lui a pour l'heure été communiqué. Des mesures pourraient être prises si nécessaire, mais cette question reste du ressort de la direction des écoles.

M. M. Bloch revient sur la manifestation Dolce Riviera. L'objectif des cinq communes qui se réunissent pour cette journée de la mobilité est en particulier de mobiliser tous les élus à y participer et prendre conscience du cheminement à vélo, à pied, en trottinette, etc. Les élus seront invités, à l'issue du parcours à Montreux, à faire part de leurs remarques et de leurs critiques sur ces cheminements. Tout ce matériel sera ensuite rassemblé pour les cinq communes, l'objectif étant d'améliorer les parcours de mobilité douce. Le bord du lac est un exemple, mais il y en a d'autres. Aujourd'hui, de gros efforts doivent être faits en termes de mobilité douce pour relier nos communes. Il invite donc chacun à prendre sa responsabilité d'élu à cette occasion.

M. le Président rappelle qu'afin de mieux répondre aux exigences liées à sa fonction de Président du Conseil communal, il avait fait une demande de naturalisation. Il est aujourd'hui arrivé à la dernière étape de la procédure, à savoir la prestation de serment devant le Conseil d'Etat. Celle-ci se déroulera le mercredi 11 septembre 2019. Ainsi, notre Conseil comptera un citoyen suisse de plus. (*Applaudissements du Conseil*)

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h05.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

J. W. Fils-Aimé

C. Dind